

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION, À UN COLLOQUE OU À UN CONGRÈS

Paragraphe 22 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : juillet, août, septembre 2021

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de la formation	Lieu	Coût de l'inscription par personne
Formation - préparation à l'examen avancé pour pilotage d'un drone	Direction des communications	1	2021-08-02 2021-08-06	À distance	299,00 \$
Microsoft-Word 2013/2016 - Avancé	Service du soutien à la gestion	2	2021-08-30 2021-08-31	À distance	225,00 \$
45e Congrès ABQ - Évaluations environnementales – Perspectives et défis	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2021-11-24 2021-11-26	Association des biologistes du Québec (ABQ) Hôtel Mortagne 1228, rue Nobel Boucherville (Québec) J4B 5H1	230,00 \$
Médiation civile, commerciale et en milieu de travail	Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	1	2022-02-01 2022-02-24	À distance	2 485,00 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.

* Les coûts ont également été présentés au trimestre 3 dans le tableau des contrats de formation.